



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23 / 11 / 2023

Dossier complet le : 23 / 11 / 2023

N° d'enregistrement : 28 / 12 / 2023

1 Intitulé du projet

Requalification de la fosse 7 sur la commune d'Houdain (62)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE HOUDAIN

Raison sociale

N° SIRET

2 1 6 2 0 4 5 7 8 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

RUCKEBUSCH

Prénom(s)

Isabelle

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aire de stationnement	Aires de stationnement ouvertes au public de plus 50 unités
44. Equipements sportifs 47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols.	Création de terrain de football. Déboisement

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la requalification de la friche minière de la fosse 7 à Houdain (62).

Le projet prévoit l'ouverture visuelle du site de la fosse 7 par son ré-aménagement en parc. L'abord nord du site sera ré-aménagé afin de créer une nouvelle entrée principale. La présence du parc sera marquée par les talus ré-aménagés et la pose d'une clôture. L'Eurovéloroute ne sera pas concerné par cette clôture. Une aire de stationnement de 26 places sera aménagée au bord du nouvel accès principal.

La pointe nord du projet sera dédiée à la création de deux terrains de football et des vestiaires (en remplacement de deux terrains existants mais devenus inaptés à la pratique du sport). La création des terrains se fera en 2 phases : création d'un terrain de football synthétique puis la création d'un terrain de football classique enherbé. Une aire de stationnement sera aménagée au bord du pôle sportif (40 places).

La plaine centrale du parc sera aménagée en une plaine de jeux en forme d'amphithéâtre.

A la marge de ces aménagements, des structures récréatives seront également mises en place dans la seconde phase du projet (deux aires de jeux pour enfant, un terrain de pétanque et un skatepark).

Le projet global porte sur une surface totale de 8,2 ha.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est de valoriser l'espace laissé libre par l'arrêt de l'exploitation minière tout en répondant aux besoins divers en équipement sportifs modernes, du fait de la vétusté de terrains de football sur la commune.

Les aménagements amèneront de la vie sur la fosse 7 avec le complexe sportif (qui garantit une occupation régulière grâce au club de foot) et à la fois donner un « corps » au parc de la fosse 7 avec la réalisation d'entrées et de limites claires, au moyen d'un travail paysager important sur les franges.

Cette valorisation permettra aussi de centraliser les équipements sportifs actuellement vestustes et éparpillés sur le territoire communal, tout en apportant un changement d'image et d'usage de cet ancien site minier en espace de respiration au cœur du quartier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet de la fosse 7 a fait l'objet d'un avant-projet, d'orientations paysagères, urbaines, techniques et financières. L'étude a abouti à un phasage dont les jalons sont amenés à évoluer selon la date de démarrage de l'opération.

Le projet entraînera un travail de mise à niveau du sol (déblais et remblais : 24 000 m³). Ce nivellement permettra la réalisation des terrains de football.

Quelques défrichements seront réalisés afin de permettre l'aménagement de la frange nord, de la plaine centrale et des terrains de football. La majorité des boisements sont conservés notamment l'ensemble de la frange au sud.

Le projet est envisagé en deux phases :

- phase 1 : 2024-2026
- phase 2 : 2027

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Lors de la phase d'exploitation, le projet permettra l'accueil des matchs de football ainsi que les entraînements des équipes communales. L'aménagement de places de stationnement évitera les incivilités des stationnement (66 places de stationnement prévues).

L'ouverture de la façade du parc permettra de remodeler un espace de vie ce qui invitera les riverains à fréquenter le parc.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis d'aménager, à dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées et à permis de défrichement.

Les demandes sont déposées au premier semestre 2024 si l'opération n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Le projet est soumis à une procédure Loi sur l'Eau. Le dossier de demande sera présenté à la police de l'eau en décembre 2023 / janvier 2024.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Nombre de stationnements	66 places (26 + 40)
Bâtiment "vestiaires"	310 m ²
Clôtures	965 ml
Boisements créés	3005 arbres
Superficie globale de l'opération	8,2 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet se situe à 400 mètres des ZNIEFF les plus proches : Terrils d'Halicourt et Ruitz (de type 1).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Houdain se situe à 70 km du littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Houdain fait partie de la liste des communes concernées par le bruit issu des infrastructures routières et ferrées. Une départementale au sud du projet, la RD86 (à 10 mètres) est classée en catégorie 4.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du site et les cités minières au sud du projet sont classés à l'UNESCO. La majorité du site est en zone tampon UNESCO.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude de détermination de zone humide a conclu à l'absence de zone humide sur le site de projet. Un inventaire faune-flore printemps-été a été réalisé en 2023. Un inventaire faune-flore automne-hiver est prévu.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRI de la vallée de la Lawe prescrit le 7 novembre 2019 a été approuvé le 29 mars 2021.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRI est approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet est identifié en tant que site potentiellement pollué : site BASIAS NPC6205183 (identifiant SSP : SSP3974555). Le site est repris dans les sites BASIAS du fait de l'ancienne exploitation minière. Une étude de pollution SERA réalisée au sein des zones à déblayer au premier semestre 2024.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet n'est pas concerné par la réglementation propre au périmètre de captage d'eau potable ni par une Aire d'alimentation de captage (AAC). Houdain est concernée par une zone à enjeu eau potable selon la carte 20 du SDAGE Artois Picardie 2022-2027 (ZEEP11P).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit n'est recensé à proximité de la zone d'étude.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux ZSC sont observées en dehors de l'aire d'étude éloignée, à plus de 26 km du projet. Les zones Natura 2000 sont trop éloignées de la zone de projet pour que des connexions écologiques notables existent entre ces deux zones.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un site classé, les terrils jumeaux, se situe à proximité, à 380 mètres.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements d'eau seront faibles (vestaires des terrains de football).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage n'est nécessaire.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déblais et remblais seront gérés au sein du site afin d'obtenir un équilibre au sein du site (24 000 m3).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La consommation d'eau potable sera faible et les rejets d'eaux usées également. L'exploitation du site n'entraînera pas d'incidences notables sur les réseaux.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les études écologiques (en annexe) montrent la présence d'espèces protégées et patrimoniales sur le site. Une dérogation sera déposée au premier semestre 2024 pour réaliser le projet.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux ZSC sont observées en dehors de l'aire d'étude éloignée, à plus de 26 km du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de terrain de football entraînera la consommation de friche minière.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques risques miniers demeurent sur le site de projet (affaissement local possible). Néanmoins les risques sont faibles.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des aléas du PPRI de la Lawe sont identifiés sur le site d'étude. Néanmoins la réglementation du PPRI permet l'accueil d'équipements sportifs.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude de pollution pourra être réalisée sur les zones de mouvement de terres.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création d'un complexe sportif modifiera les déplacements communaux et créera un nouveau flux de déplacement aux abords du parc. Il est à noter que le projet se situe le long de la voie de bus Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors des évènements sportifs, des nuisances sonores pourront être identifiées.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Etant donné les nivellements prévus sur le site de projet, les travaux pourront être source de nuisances. Ces nuisances seront cependant temporaires.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains de football pourront être éclairés lors des entraînements (les soirs d'hiver notamment).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les effluents d'eaux usées seront très faibles (sanitaires et douches situés dans les vestiaires).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans une valorisation du patrimoine minier. Le site étant inclus en zone UNESCO (tampon et espace classé), il sera soumis à l'avis des Architectes et Bâtiments de France. Une réunion avec l'UDAP est prévue en décembre 2023 pour présenter le projet AVP.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'utilisation récréative du site perdurera.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet existant aux alentours ne semble susceptible d'avoir des effets cumulés avec le présent projet. Cependant, il est à noter que le réaménagement en parc et espace sportif du site de la fosse 7 viendra requalifier cette friche, tout comme la cité minière limitrophe (la cité de la Victoire), qui sera requalifiée à court et moyen terme (bâti et espaces publics).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une dérogation de déplacements ou destruction d'espèces protégées sera réalisée.
Un dossier de défrichement sera également réalisé.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Plusieurs réflexions ont été menées afin de permettre l'accueil des terrains de football sur la friche et sa reconversion.

Les mesures sont:

- le reboisement de la friche afin de remplacer les arbres abattus,
- les eaux pluviales seront traitées in situ,
- des aires de stationnements permettront d'éviter les désordres de stationnements,
- le projet est prévu en bordure d'un arrêt de bus BHNS,
- les déblais et remblais seront gérés sur le site de projet,
- des cheminements doux seront créés,
- l'accès à l'eurovélo sera maintenu,
- les connexions avec les quartiers seront créées et permettent le désenclavement de la friche,
- la création d'un bel espace de respiration par le parc, en complément des boisements maintenus de la frange sud de la friche.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux principaux étant traités au travers du dossier de défrichements et de la dérogation d'espèces protégées, il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Notice explicative	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Etude écologique faune, flore et habitats	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Etude de zone humide	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Etude Géotechnique	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Etude de pollution	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

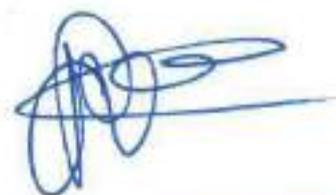
Nom RUCKERBUSCH

Prénom ISAGEWE

Qualité du signataire MAIRE

A HOUDAIN

Fait le 17/11/2023



Signature du (des) demandeur(s)





Localisation de la ZIP (1 : 25 000)

Légende

-  Limite communale de Houdain
-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)



Photographies du site

Légende

 Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aménagement
de la Fosse 7

MATRISE D'OUVRAGE :

Ville de HOUDAIN
Mairie de HOUDAIN
10 Rue de la République
59100 HOUDAIN
Tél : 03 20 47 40 00

PRO 4A PLAN_MASSE

MATRISE D'ŒUVRE :

SEMOTEC
11 rue Henri
CLOUET
59100 HOUDAIN
Tél : 03 20 47 40 00

URBY.COM
11 rue Henri
CLOUET
59100 HOUDAIN
Tél : 03 20 47 40 00

DATE: 05/05/2024
ÉCHELLE: 1/500

Légende

Aménagements paysagers

- Arbres tiges
- Arbres en cypripèdes
- Arbres en cypripèdes
- Arbres à conservé
- Arbres à abattre

Plantes

- Plante
- Gazon
- Bosquet, baliveaux, jeunes plants et arbustes
- Massif d'arbustes bas de vivaces et de graminées
- Massif de massif de plantes heliophytes 1/2 sem de prairie humide

Revêtements de sol

- Placette : pavé 10x20 cm
- Stationnement : pavé joint gravillonné
- Chemin primaire: Enrobé bordure P1
- Accès SDIS: sur largeur en mélange terre pierre
- Chemin secondaire: sable stabilisé bordure
- visage bois
- Fax japonais

Mobilier et ouvrages

- Mar poids de soutènement en gabion
- Banc adossé en bois massif
- Banc L en bois massif
- Banc carré en bois massif
- Corbeilles
- Supports pour vélos x3
- Poissons métallique fixe et amovible
- Borne bois air allée

Closures et portails

- Portail ferromécanique, passage 5 m, motorisé
- Tournevis de sécurité, avec grille anti-intrusion
- Closure grilles barreaudées sur murs lièges et plan linéaire
- Portail barreaudé, passage 4 m, motorisé ou non
- Portail barreaudé, passage 3 m, motorisé ou non

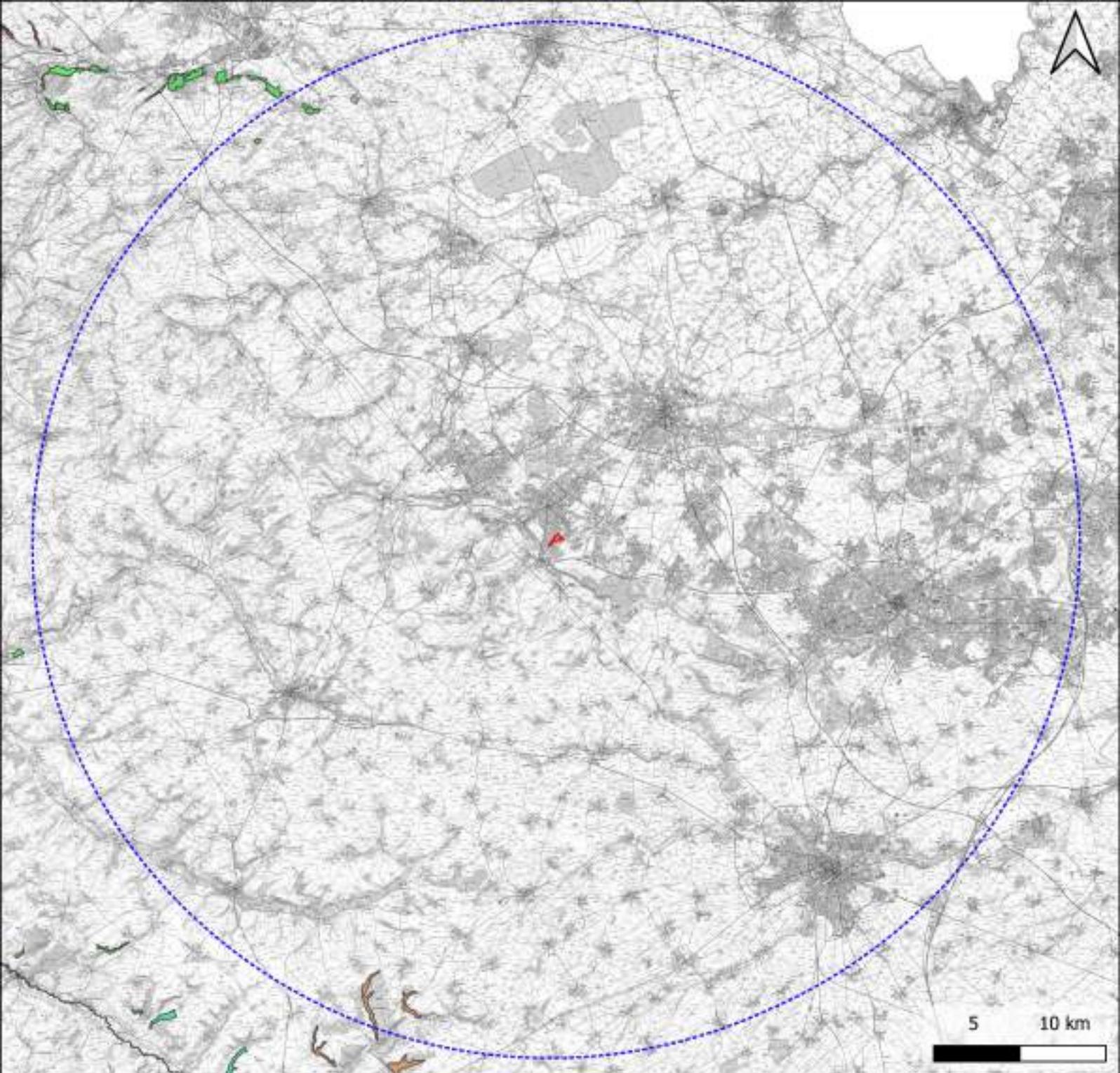




Evolution des abords du projet

Légende

-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Limite communale de Houdain



Localisation des zones NATURA 2000

Légende

 Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

 Aire d'étude éloignée (30 km)

Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

 FR2200348 - Vallée de l'Authie

 FR2200350 - Massif forestier de Lucheux

 FR3100487 - Pelouses, bois acides à neutro-calcoïques, landes nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa

 FR3100488 - Coteau de la Montagne d'Acquin et pelouses du Val de Lumbres

 FR3100489 - Pelouses, bois, forêts neutrocalcoïques et système alluvial de la moyenne vallée de l'Authie

 FR3100504 - Pelouses métallocoïques de la plaine de la Scarpe

 FR3102001 - Marais de la grenouillère (62)

Projet de requalification de la fosse 7 sur la commune de Houdain (62) - Dossier cas par cas – Notice explicative

Tableau 11 : Assujettissement du projet aux rubriques de la nomenclature Loi sur l'Eau – Source : SDAGE Artois-Picardie

SDAGE 2022-2027	Intitulé	Projet de la fosse 7	Situation vis-à-vis de la disposition
ENJEU 1 : Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques et des zones humides			
1.1 Améliorer la physico-chimie générale des milieux			
Orientation A-1	Continuer la réduction des apports ponctuels de matières polluantes classiques dans les milieux		
Disposition A-1.1	Limiter les rejets	Seuls les rejets des vestiaires sont prévus (raccordement au réseau d'assainissement).	Compatible
Disposition A-1.2	Améliorer l'assainissement non collectif	Non concerné	
Disposition A-1.3	Améliorer les réseaux de collecte	Non concerné	
Orientation A-2	Maîtriser les rejets par temps de pluie des surfaces imperméabilisées par des voies alternatives (maîtrise de la collecte et des rejets) et préventives (règles d'urbanisme notamment pour les constructions nouvelles)		
Disposition A-2.1	Gérer les eaux pluviales	L'infiltration est privilégiée	Compatible
Disposition A-2.2	Réaliser les zonages pluviaux	Non concerné	
Orientation A-3	Diminuer la pression polluante par les nitrates d'origine agricole sur tout le territoire		
Disposition A-3.1	Continuer à développer des pratiques agricoles limitant la pression polluante par les nitrates	Non concerné	Compatible
Disposition A-3.2	Rendre cohérentes les zones vulnérables avec les objectifs environnementaux		
Disposition A-3.3	Mettre en œuvre les Plans d'Action Régionaux (PAR) en application de la directive nitrates		
Orientation A-4	Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de limiter les risques de ruissellement, d'érosion, et de transfert des polluants vers les cours d'eau, les eaux souterraines et la mer		
Disposition A-4.1	Limiter l'impact des réseaux de drainage	La plantation d'arbres est prévue afin de restaurer les éléments fixes du paysage.	Compatible
Disposition A-4.2	Gérer les fossés les aménagements d'hydraulique douce et des ouvrages de régulation		
Disposition A-4.3	Limiter le retournement des prairies et préserver, restaurer les éléments fixes du paysage		
Disposition A-4.4	Conserver les sols		
1.2 Préserver et améliorer la qualité des habitats naturels			
Orientation A-5	Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques dans le cadre d'une gestion concertée		
Disposition A-5.1	Définir les caractéristiques des cours d'eau	Non concerné	Compatible
Disposition A-5.2	Préserver l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau		
Disposition A-5.3	Mettre en œuvre des plans pluriannuels de restauration et d'entretien des cours d'eau		
Disposition A-5.4	Réaliser un entretien léger des milieux aquatiques		
Disposition A-5.5	Respecter l'hydromorphologie des cours d'eau lors de travaux		
Disposition A-5.6	Limiter les pompages risquant d'assécher, d'altérer ou de saliniser les milieux aquatiques		
Disposition A-5.7	Diminuer les prélèvements situés à proximité du lit mineur des cours d'eau en déficit quantitatif		
Orientation A-6	Assurer la continuité écologique et sédimentaire		
Disposition A-6.1	Prioriser les solutions visant le rétablissement de la continuité longitudinale	Non concerné	Compatible
Disposition A-6.2	Assurer, sur les aménagements hydroélectriques nouveaux ou existants, la circulation des espèces et des sédiments dans les cours d'eau		

Projet de requalification de la fosse 7 sur la commune de Houdain (62) - Dossier cas par cas – Notice explicative

Disposition A-6.3	Assurer une continuité écologique à échéance différenciée selon les objectifs environnementaux		
Disposition A-6.4	Prendre en compte les différents plans de gestion piscicoles		
Orientation A-7	Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique et la biodiversité		
Disposition A-7.1	Privilégier le génie écologique lors de la restauration et l'entretien des milieux aquatiques	Les robiniers faux acacia seront abbatu.	Compatible
Disposition A-7.2	Limiter la prolifération d'espèces exotiques envahissantes		
Disposition A-7.3	Encadrer les créations ou extensions de plans d'eau		
Disposition A-7.4	Inclure les fonctionnalités écologiques dans les porter à connaissance		
Disposition A-7.4	Identifier et prendre en compte les enjeux liés aux écosystèmes aquatiques		
Orientation A-8	Réduire l'incidence de l'extraction des matériaux de carrière		
Disposition A-8.1	Conditionner l'ouverture et l'extension des carrières	Non concerné	Compatible
Disposition A-8.2	Remettre les carrières en état après exploitation		
1.3 Agir en faveur des zones humides			
Orientation A-9	Stopper la disparition, la dégradation des zones humides à l'échelle du bassin Artois-Picardie et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité		
Disposition A-9.1	Identifier les actions à mener sur les zones humides dans les SAGE	Aucune zone humide n'est identifiée sur le site de projet. Non concerné	Compatible
Disposition A-9.2	Gérer les zones humides		
Disposition A-9.3	Prendre en compte les zones humides dans les documents d'urbanisme		
Disposition A-9.4	Eviter les habitations légères de loisirs dans l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau		
Disposition A-9.5	Mettre en œuvre la séquence « éviter, réduire, compenser » sur les dossiers zones humides au sens de la police de l'eau		
1.4 Connaître et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses			
Orientation A-10	Poursuivre l'identification, la connaissance et le suivi des pollutions par les micropolluants nécessaires à la mise en œuvre d'actions opérationnelles		
Disposition A-10.1	Améliorer la connaissance des micropolluants	Non concerné	Compatible
Orientation A-11	Promouvoir les actions, à la source de réduction ou de suppression des rejets de micropolluants		
Disposition A-11.1	Adapter les rejets de micropolluants aux objectifs environnementaux	Non concerné	Compatible
Disposition A-11.2	Maîtriser les rejets de micropolluants des établissements industriels ou autres vers les ouvrages d'épuration des agglomérations		
Disposition A-11.3	Eviter d'utiliser des produits toxiques		
Disposition A-11.4	Réduire à la source les rejets de substances dangereuses		
Disposition A-11.5	Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires		
Disposition A-11.6	Se prémunir contre les pollutions accidentelles		
Disposition A-11.7	Caractériser les sédiments avant tout curage ou retrait		
Disposition A-11.8	Construire des plans spécifiques de réduction de pesticides à l'initiative des SAGE		
Orientation A-12	Améliorer les connaissances sur l'impact des sites pollués		
Une étude de pollution pourra être menée.			Compatible

Projet de requalification de la fosse 7 sur la commune de Houdain (62) - Dossier cas par cas – Notice explicative

ENJEU 2 : GARANTIR UNE EAU POTABLE EN QUALITE ET EN QUANTITE SATISFAISANTE			
2.1 Protéger la ressource en eau contre les pollutions			
Orientation B-1	Poursuivre la reconquête de la qualité des captages et préserver la ressource en eau dans les zones à enjeu eau potable définies dans le SDAGE		
Disposition B-1.1	Mieux connaître les aires d'alimentation des captages pour mieux agir	Non concerné	Compatible
Disposition B-1.2	Préserver les aires d'alimentation des captages		
Disposition B-1.3	Reconquérir la qualité de l'eau des captages prioritaires		
Disposition B-1.4	Établir des contrats de ressources	Non concerné	
Disposition B-1.5	Adapter l'usage des sols sur les parcelles les plus sensibles des aires d'alimentations de captages	Non concerné	
Disposition B-1.6	En cas de traitement de potabilisation, reconquérir la qualité de l'eau	Non concerné	
Disposition B-1.7	Maîtriser l'exploitation du gaz de couche	Non concerné	
2.2 Améliorer la gestion de la ressource en eau			
Orientation B-2	Anticiper et prévenir les situations de crise par la gestion équilibrée des ressources en eau		
Disposition B-2.1	Améliorer la connaissance et la gestion de la ressource en eau	Non concerné	Compatible
Disposition B-2.2	Mettre en regard les projets d'urbanisation avec les ressources en eau et les équipements à mettre en place	Non concerné	
Disposition B-2.3	Définir un volume disponible	Non concerné	
Disposition B-2.4	Définir une durée des autorisations de prélèvements	Non concerné	
Orientation B-3	Inciter aux économies d'eau et à l'utilisation des ressources alternatives		
Disposition B-3.1	Inciter aux économies d'eau	Non concerné	Compatible
Disposition B-3.2	Adopter des ressources alternatives à l'eau potable quand cela est possible	Non concerné	
Disposition B-3.3	Etudier le recours à des ressources complémentaires pour l'approvisionnement en eau potable	Non concerné	
Orientation B-4	Anticiper et assurer une gestion de crise efficace, en prévision, ou lors des étiages sévères		
Disposition B-4.1	Respecter les seuils hydrométriques de crise de sécheresse	Non concerné	-
2.3 Rechercher et réparer les fuites dans les réseaux d'eau potable			
Orientation B-5	Rechercher et réparer les fuites dans les réseaux d'eau potable		
Disposition B-5.1	Limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution	Non concerné :	Compatible
2.4 Rechercher au niveau international, une gestion équilibrée des aquifères			
Orientation B-6	Rechercher au niveau international, une gestion équilibrée des aquifères		
Disposition B-6.1	Associer les structures belges à la réalisation des SAGE frontaliers	Non concerné	Compatible
Disposition B-6.2	Organiser une gestion coordonnée de l'eau au sein des Commissions Internationales	Non concerné	

Projet de requalification de la fosse 7 sur la commune de Houdain (62) - Dossier cas par cas – Notice explicative

ENJEU 3 : S'APPUYER SUR LE FONCTIONNEMENT NATUREL DES MILIEUX POUR PREVENIR ET LIMITER LES EFFETS NEGATIFS DES INONDATIONS			
3.1 Prévenir et gérer les crues, inondations et submersions marines			
Orientation C-1	Limiter les dommages liés aux inondations		
Disposition C-1.1	Préserver le caractère inondable des zones identifiées	Le projet n'aura pas d'incidences sur les zones inondables.	Compatible
Disposition C-1.2	Préserver et restaurer les Zones Naturelles d'Expansion de Crues		
Orientation C-2	Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation et les risques d'érosion des sols et coulées de boues		
Disposition C-2.1	Ne pas aggraver les risques d'inondations	Non concerné	Compatible
3.2 Préserver et restaurer la dynamique naturelle des cours d'eau			
Orientation C-3	Privilégier le fonctionnement naturel des bassins versants		
Disposition C-3.1	Privilégier le ralentissement dynamique des inondations par la préservation des milieux dès l'amont des bassins versants	Non concerné	Compatible
Orientation C-4	Préserver et restaurer la dynamique naturelle des cours d'eau		
Disposition C-4.1	Préserver le caractère naturel des annexes hydrauliques dans les documents d'urbanisme	Non concerné	Compatible

L'enjeu 4 du SDAGE est relatif à la protection du milieu marin. Le projet est situé à distance du littoral et n'est donc pas concerné par les orientations. Le tableau relatif à l'enjeu 4 n'est donc pas décrit dans cette notice explicative.

ENJEU 5 : METTRE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES COHERENTES AVEC LE DOMAINE DE L'EAU			
5.1 Renforcer le rôle des SAGE			
Orientation E-1	Renforcer le rôle des Commissions Locales de l'Eau (CLE) des SAGE		
Disposition E-1.1	Faire un rapport annuel des actions des SAGE	Non concerné : orientation réalisée par les administrations	Compatible
Disposition E-1.2	Développer les approches inter SAGE		
Disposition E-1.3	Sensibiliser et informer sur les écosystèmes aquatiques au niveau des SAGE		
5.2 Assurer la cohérence des politiques publiques			
Orientation E-2	Permettre une meilleure organisation des moyens et des acteurs en vue d'atteindre les objectifs environnementaux		
Disposition E-2.1	Mener des politiques d'aides publiques concourant à réaliser les objectifs environnementaux du SDAGE et du document stratégique de la façade maritime Manche Est – mer du Nord (DSF MEMNor), ainsi que les objectifs du PGRI	Non concerné : orientation réalisée par les administrations.	Compatible
Disposition E-2.2	Viser une organisation du paysage administratif de l'eau en s'appuyant sur la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE)		
Disposition E-2.3	Renforcer la prise en compte de l'évaluation des politiques publiques de l'eau		
5.3 Mieux connaître et mieux informer			
Orientation E-3	Former, informer et sensibiliser		

Projet de requalification de la fosse 7 sur la commune de Houdain (62) - Dossier cas par cas – Notice explicative

Disposition E-3.1	Soutenir les opérations de formation et d'information sur l'eau	Non concerné : orientation réalisée par les administrations	Compatible
Orientation E-4	Adapter, développer et rationaliser la connaissance		
Disposition E-4.1	Acquérir, collecter, bancaiser, vulgariser et mettre à disposition les données relatives à l'eau	Non concerné : orientation réalisée par les administrations	Compatible
Disposition E-4.2	S'engager dans une gestion patrimoniale	Non concerné	Compatible
5.4 Tenir compte du contexte économique et social dans l'atteinte des objectifs environnementaux			
Orientation E-5	Tenir compte du contexte économique dans l'atteinte des objectifs		
Disposition E-5.1	Développer les outils économiques d'aide à la décision	Non concerné : orientation réalisée par les administrations	Compatible
Disposition E-5.2	Renforcer l'application du principe pollueur-payeur	Non concerné	Compatible
Disposition E-5.3	Renforcer la tarification incitative de l'eau	Non concerné	Compatible
5.5 S'adapter au changement climatique et préserver la biodiversité			
Orientation E-6	S'adapter au changement climatique		
	Les maîtres d'ouvrage (personne publique ou privée, physique ou morale), intègrent l'adaptation au changement climatique à leurs activités : installations, ouvrages, travaux, documents, études et plans		
	Non concerné		Compatible
Orientation E-7	Préserver la biodiversité		
	Les maîtres d'ouvrage (personne publique ou privée, physique ou morale), intègrent la protection et l'amélioration de la biodiversité à leurs activités : installations, ouvrages, travaux, documents, études et plans		
	Une dérogation d'espèces protégées sera réalisé afin de préserver la biodiversité.		Compatible

5.4 SAGE Lys

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Le SAGE doit être compatible avec le SDAGE et le PGRI. Il prend également en compte, lors de son élaboration, les autres documents et outils de planification existants sur le territoire.

Le SAGE a été révisé par arrêté inter préfectoral du 20 septembre 2019.

Trois types de zones humides sont déterminés dans le SAGE de la Lys, approuvé par Arrêté Préfectoral du 20 septembre 2019 (disposition 6.1) :

- Des zones dont la qualité, sur le plan fonctionnel et de la biodiversité, sont remarquables et pour lesquelles des actions particulières de préservation doivent être menées (Carte 30 du SAGE)
- Des zones où des actions de restauration/réhabilitation sont nécessaires (Carte 31 du SAGE).
- Des zones qui permettent le maintien et le développement d'une agriculture viable et économiquement intégrée dans les territoires, et la préservation des zones humides et de leurs fonctionnalités (issues du PMAZH Artois-Picardie) (Carte 32 du SAGE).

Les zones humides à restaurer correspondent aux zones où des actions de restauration/réhabilitation sont nécessaires, pour que la fonctionnalité des milieux soit optimale en matière de gestion de l'eau et de biodiversité.

SAGE LYS	Projet fosse 7
Enjeux	
Orient.19.2 Mes.19.2 Act 19.4 Mes.19.4	- Les ouvrages sont dimensionnés pour reprendre une pluie 20 ans avec vidange en moins de 24 heures et pluie 100 ans avec vidange en moins de 72 heures.

	<ul style="list-style-type: none"> - Installation d'un réseau d'assainissement séparatif. Rejet des eaux usées vers le collecteur eaux usées existant. - Epuration des eaux pluviales collectées puis infiltrées
Orient.19.2 Mes.19.2 Act 19.4 Mes.19.4	<ul style="list-style-type: none"> - la nature géologique des terrains n'autorise pas l'infiltration des eaux pluviales sur le site. - Tamponnement de l'ensemble des eaux pluviales dans des ouvrages de stockage dimensionnés pour un évènement pluviométrique contraignant d'occurrence 20 ans.
O20.1	Aucun fossé identifié au sein du site
O13.4 O13.7 O13.13 O13.16	- Pas d'incidence sur la ressource piscicole.
M14.1 A14.1 O14.1	Les investigations pédologiques et floristiques confirment le caractère non humide.
Orient.7.5 Act 7.8.	<ul style="list-style-type: none"> - perméabilité de l'aire de stationnement - Prise de précautions en phases chantier. - Entretien et suivi régulier des ouvrages d'assainissement pluviaux (phase travaux et exploitation). - Risque de pollution accidentelle fortement limité et des possibilités d'isolement d'une éventuelle pollution accidentelle. - Mise en place d'un plan d'intervention en cas d'accident.
Mes. 19.1 Mes. 19.2 : Mes. 19.3 : Act 19.1	- Tamponnement des eaux pluviales dans des ouvrages pluviaux dimensionnés pour un évènement pluviométrique contraignant d'occurrence 20 ans.

6 IMPACTS ET MESURES

Tableau 12 : Synthèse des enjeux, impacts et mesures

Thème	Etat initial	Impacts et mesures
Topographie	<p>Enjeux faibles</p> L'altitude est de +90 m à 80 m NGF. Des pentes jusque 25% sont identifiées	<p>Impacts</p> Fort ré aménagement topographique (remblais et déblais = 24 000 m3). <p>Mesures</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réutilisation des terres lors des opérations de décapage des terrains pour les aménagements d'espaces verts (mesure de réduction technique R2.1.c) - Eviter les mouvements de terres et les passages répétés et inconsidérés des engins de travaux pouvant entraîner des modifications sur le ruissellement des eaux notamment au droit des ouvrages de gestion des eaux pluviales (mesures de réduction technique R2.1a et géographique R1.1a) - Logique de bassins versant pris en compte dans la conception des ouvrages hydrauliques du projet (collecte, stockage et rétablissement à l'exutoire), assurer la transparence hydraulique du projet - La gestion des matériaux sera optimisée en cherchant à avoir un équilibre déblais-remblais
Géologie	<p>Enjeux faibles</p> Épaisseurs de remblai schisteux de profondeur oscillant entre 50cm et 3m	<p>Impacts</p> Aucun impact <p>Mesures</p> <ul style="list-style-type: none"> - infiltration des eaux pluviales - Adapter les systèmes de fondations et d'ouvrages de gestion des eaux pluviales aux propriétés des sols en places
Masse d'eau souterraine	<p>Enjeux forts</p> Masse d'eau souterraine de la Craie (FRAR304) Mauvais état qualitatif (objectif de bon état 2039) Le projet est concerné non concerné par un captage Les eaux souterraines au droit du site sont faiblement vulnérables.	<p>Impacts eaux souterraines</p> Pollution chronique, saisonnière et accidentelle possible. <p>Impacts eaux superficielles</p> Aucun impact sur la masse d'eau superficielle (hors du lit mineur et majeur de cours d'eau), aucun rejet EP envisagé vers l'extérieur du site <p>Mesures</p>

Thème	Etat initial	Impacts et mesures
Masse d'eau superficielle	<p>Enjeux faibles</p> La Lawe s'écoule d'ailleurs à 880 m à l'Ouest du projet. Etat écologique médiocre et non atteinte du bon état de la masse d'eau	<ul style="list-style-type: none"> -Rendre le projet compatible avec les documents « Cadre sur l'eau ». -Respecter les prescriptions du gestionnaire assainissement. -Intégrer la vulnérabilité et le niveau de la nappe au choix de principe de gestion des eaux pluviales et aux choix de fondations/constructions souterraines -Ne pas dégrader la qualité des eaux souterraine par la mise en place de système de gestion des eaux pluviales performant. -Respecter les éventuelles prescriptions de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique qui sera désigné pour émettre un avis sur ce projet. -Interdire le déversement de liquides polluants (eaux de lavage, huiles, solvants, détergents...) dans le réseau pluvial. -Le pétitionnaire s'engage à proscrire l'utilisation des produits phytosanitaires nuisibles aux milieux aquatiques (mesure d'évitement technique E3.2.a) -Mesure d'accompagnement A6.1a : Organisation administrative du chantier -Mesure d'évitement technique en phase travaux E3.1.a et mesure de réduction R2.1d -Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier)
Gestion des eaux usées	<p>Enjeux faibles</p> Raccordement au système d'assainissement collectif	<p>Impacts</p> Aucun impact. Rejet des EU au réseau d'assainissement public et effluents faibles
Zone humide	<p>Enjeux faibles</p> Site non concerné par une ZDH ou ZH du SAGE Etude confirmant l'absence de zone humide sur le site de projet	<p>Impacts</p> Aucun impact
Zonages écologiques	<p>Enjeux très faibles</p> 5 ZNIEFF dans un rayon de 5 km.	<p>Impacts</p> -Perturbation faune par bruit (phase travaux et exploitation)

Projet de requalification de la fosse 7 sur la commune de Houdain (62) - Dossier cas par cas – Notice explicative

Thème	Etat initial	Impacts et mesures
	Aucune ZPS ou ZSC dans un rayon de 20 km Aucune RNR, PNR, Arrêté de protection de biotope etc. à proximité du projet Corridor minier au SRCE SRADDET : site inclus au sein d'un corridor de milieu ouvert	- impact à définir pour la réalisation du dossier de dérogation d'espèces protégées -Aucun impact sur le site Natura 2000 vu la nature de la zone d'étude et de la distance Mesures - Prairie fleurie : 20 120 m ² - Prairie humide : 823 m ² - Gazon rustique : 24 015 m ² - Boisement (=bosquets) : 5 141 m ² - plus de 3000 arbres plantés
Etude écologique	Enjeux modérés Des espèces d'intérêt patrimonial et des espèces protégées sont identifiées.	Impact Destruction d'une partie des habitats présents et des espèces identifiées. Mesure - Demande de dérogation d'espèces pour le déplacement ou la destruction d'individus (déplacement des espèces d'intérêts et espèces protégées) - Gel du sud du projet et préservation de l'ensemble des boisements au sud du projet - Choix d'espèces locales pour la plantation - Prairie fleurie : 20 120 m ² - Prairie humide : 823 m ² - Gazon rustique : 24 015 m ² - Boisement (=bosquets) : 5 141 m ² - Plus de 3000 arbres plantés
Nuisances sonores	Enjeux faibles Une départementale au sud du projet, la RD86 est classé de catégorie 4.	Impacts Bruits supplémentaires liés à l'aménagement de terrain de sport Mesures - Respect des horaires d'ouverture du parc
Qualité de l'air	Enjeux très faibles Aucun des polluants atmosphériques faisant l'objet d'une surveillance à proximité du site d'étude ne dépasse les valeurs limites ou les objectifs	Impacts Aucun impact Mesures - implantation du projet à proximité de l'arrêt desservi par le BHNS
Risques naturels	Enjeux faibles Le PPRi de la vallée de la Lawe : projet concerné	Impacts Impact à redéfinir suite à la modification de la topographie

Thème	Etat initial	Impacts et mesures
	Aucune Zone d'Inondation Constatée (ZIC) au sein du site Aucune remontée de nappe Risque faible concernant l'exposition au séisme et faible pour l'exposition au radon Le site est concerné par un aléa faible au retrait et gonflement des argiles.	
Risques technologiques et sanitaires	Enjeux faibles Des cavités d'origine minière sont identifiées au sein du projet Une entreprise ICPE en bordure du site Aucune canalisation de transport de matières dangereuses à proximité du projet Site potentiellement pollué à proximité du site de projet	Impacts Aucun impact dû aux cavités (étude pressiométrique réalisée (annexe supplémentaire 4) Une étude de pollution pourra être réalisée afin de définir le risque de pollution dans le sol.
Servitudes	Enjeux faibles Aucune servitude n'est identifiée sur le site de projet	Impact Aucun impact attendu.
Environnement humain	Enjeux faibles Baisse de population	Impacts positifs Création d'emplois en phase travaux et en phase d'activité Dynamisation, conservation de l'attractivité du territoire
Transport et déplacements	Enjeux modérés Réseau viaire et connexion à la commune fluide Trafic routier fluide aux abords du projet Trottoirs bilatéraux le long des axes annexes Présence de plusieurs passages piétons aux abords du projet Site d'étude desservi en transport en commun : un arrêt de bus en bordure du site sur une ligne BHNS. Absence de piste cyclable	Impacts Très légère hausse du trafic routier existant (événement sportif) mais impacts atténués par la présence d'une ligne de transport de bus Mesures - Création d'aire de stationnement - Sécurisation de l'entrée et de la sortie du parc de la fosse 7 - Maintien des voies cyclables, des cheminements piétons et trottoirs.

Thème	Etat initial	Impacts et mesures
Paysage Patrimoine bâti	Enjeux faibles	Impacts
	Site en contexte urbain, (habitations). Aucun site classé ou inscrit, Projet en zone inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO Aucun monument historique à proximité	Aucun impact Mesures - Prairie fleurie : 20 120 m ² - Prairie humide : 823 m ² - Gazon rustique : 24 015 m ² - Boisement (=bosquets) : 5 141 m ² - plus de 3000 arbres plantés